



Recuperation des cotisations et droits prelevés sur salaire

Par **Philippe**, le **14/09/2011** à **19:05**

Bonjour,

Dans le cadre de mon activité professionnelle, je suis employé sous contrat par des sociétés établies en Angleterre et en Suisse. Étant résident en France, je soumet mes demandes d'indemnités chômage, social et impôt en France.

Hors les cotisations me sont prélevées sur mes salaires dont les fiches de paye sont Allemandes ou Suisses, avec des contrats Anglais ou Suisse. Pour la Suisse, Employeur Suisse, travaille Suisse et résident France non frontalier. Je paie mes cotisations sociales et cotisations pensions réduites en Suisse et mes impôts en France. OK

Malgré les conventions sur la double taxation. Pour l'Allemagne, je paie les cotisations sociales et pensions majorées ainsi que les impôts classe 6 (sans possibilités de réductions du à la situation de famille) soit 50 % de mes revenus Allemands et reçois une déduction d'impôt en France de 18% de la totalité de mes revenus. Mes revenus bruts sont de l'ordre de 7 à 9000 euros par mois. Je paie donc des cotisations sociales sur ceux-ci, mais quand je demande une indemnité de chômage en France, il ne tient compte que des revenus Français payés à 9,40 euros de l'heure. Pour les impôts, quand je suis à l'étranger je travaille entre 10 et 12 heures par jour 6 jours sur 7 et je ne peux bénéficier de l'abattement d'impôt sur les heures supplémentaires au-delà de 35 heures. Pour l'assurance maladie, quand mes employeurs veulent me fournir un U1/E301 sur ma demande (il ne le font pas tous), je ne peux pas valider mes droits à la sécurité sociale car les formulaires français et autres ne sont pas compatibles..... si la sécurité sociale à Agen.

Où pourrais-je recevoir une aide pour faire respecter mes droits ?

Poitoux Philippe
poitoux.philippe@europe.com